

Grand Lake située dans ma circonscription. J'espère que les projets du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui sont dus aux subventions accordées à la Société de développement de la région de Grand Lake contribueront à dissiper l'angoisse profonde ressentie devant leur avenir par un grand nombre d'habitants de cette région.

Lorsque le bill ira au comité, j'espère qu'on nous présentera une ventilation des versements effectués non seulement au gouvernement du Nouveau-Brunswick, mais à plusieurs mines et à diverses personnes, grâce à l'agence établie par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire la Société de développement de la région de Grand Lake.

La rationalisation est, bien sûr, un terme très acceptable du jargon habituel pour les économistes, lorsqu'ils se concertent en vue de préparer l'avenir du pays, mais je voudrais qu'en employant ici ces termes, nous fassions preuve de beaucoup d'intelligence et de sensibilité. A moins de tenir compte des besoins des personnes déplacées ou qui vont faire double emploi pour employer un autre terme du jargon actuel, de très graves difficultés peuvent surgir. Personnellement, je ne vois pas d'objection sérieuse aux projets du gouvernement, bien que je n'approuve pas sa dureté lorsqu'il va jusqu'à se montrer si indifférent aux problèmes des mineurs et de leurs familles.

• (12.30 p.m.)

En somme, par conséquent, je réclame davantage d'humanité. Je demande instamment qu'on révèle tous les projets car cette initiative permettra, dans une importante mesure, de dissiper les craintes des gens qui ont consacré le meilleur de leur existence à cette tâche très dure, très sale et très dangereuse. Troisièmement, je fais une mise en garde à propos d'un renseignement que j'ai reçu. J'ai appris en effet que la Société de développement de la région de Grand Lake fait une place très importante au favoritisme et que de grosses sommes sont accordées à certaines personnes. Le représentant de la circonscription du Nouveau-Brunswick a beaucoup de mal à comprendre ce phénomène. Néanmoins, lorsqu'on met des gens au volant de camions d'une demi-tonne pour qu'ils fassent des tournées d'inspection, on porte atteinte à la confiance des habitants à l'égard de l'avenir de la Société de développement de la région de Grand Lake.

Enfin, j'aimerais m'associer au secrétaire parlementaire pour rendre un hommage chaleureux aux personnes qui ont servi durant de nombreuses années l'intérêt public en tant que membres de l'Office national du charbon. J'aimerais mentionner, en particulier, M. Per-

[M. Fairweather.]

cival Streeter qui a le bon sens d'habiter la circonscription de Fundy-Royal.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais également dire quelques mots au sujet du bill C-161 destiné non seulement à dissoudre l'Office fédéral du charbon mais encore à abroger trois lois relatives à l'exploitation du charbon. Nous trouvons dans l'article 4 l'abrogation de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée, la loi fédérale concernant la houille canadienne et la loi sur l'aide à la production du charbon. Personnellement, j'estime que le temps est venu de renforcer la situation de l'Office du charbon au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et je n'ai aucune objection contre ce bill à cet égard.

J'aimerais également rendre hommage aux membres de l'Office du charbon qui font face, depuis des années, à une tâche difficile. Et il n'est que juste, me semble-t-il, que les députés reconnaissent le travail qu'ils ont accompli et, je pense, bien accompli.

L'Office fédéral du charbon, comme l'a signalé le secrétaire parlementaire, centralisait différentes activités relatives au charbon. Son premier rôle consistait, je pense, à fixer et à répartir les subsides accordés aux diverses régions minières du Canada. Le secrétaire parlementaire a déjà mentionné le montant des subsides pour l'année 1967-1968, qui se sont élevés à 33 millions de dollars environ.

Personnellement, je suis heureux de voir que d'ici un an, la plupart des subsides, du moins en ce qui concerne la Colombie-Britannique et la plupart des autres provinces, auront disparu. Il convient de noter que l'exploitation de certaines ressources n'est plus rentable. Si l'on calcule, d'une part, les subventions payées pour chaque tonne de charbon extrait et, d'autre part, le nombre de personnes employées dans l'industrie, on verra que ces subventions atteignaient près de \$3,000 par mineur, chiffre vraiment très élevé, tout le monde en conviendra. Dans d'autres régions, la subvention dépassait largement \$2,000 par mineur. Lorsque les choses en arrivent à ce point, il est temps de se demander s'il ne convient pas de reconsidérer l'industrie et de voir s'il ne serait pas plus rentable de payer ce genre de subsides à un autre secteur. Je n'entrerai pas dans les détails. Je suis encore d'avis qu'on devrait peut-être continuer à verser des subventions dans certaines régions du pays. D'autre part, je remarque que l'Office relèvera du ministère et que, par conséquent, il continuera de s'occuper de ce problème-là.

J'aimerais signaler une ou deux choses à la Chambre. Il me semble que lorsqu'on dissout